



Barillet à changer mais porte pourri

Par **SCHERNHAMMERdavid**, le **22/04/2017** à **18:11**

Bonjour,

j'ai un problème (évidemment, je ne serai pas ici sinon).

Mon propriétaire a le double de mes clés et peut entrer quand bon lui semble (ce qu'il a fait avec l'ancienne locatrice sans lui demander aucune autorisation, j'ai vérifié). J'ai donc voulu changer le barillet, mais c'est impossible. Le propriétaire ayant « limé » une partie de la serrure afin de la « caser » dans l'endroit, le changement de barillet est maintenant impossible du fait de son « bricolage maison ». Je pensais donc changer l'intégralité barillet et clenche mais il s'avère que la porte d'entrée est complètement pourri de l'intérieur. Le professionnel qui est venu m'a dit que le seul moyen de le faire est de changer ... la porte dans son intégralité. Le propriétaire refuse de le faire (la maison a été classé « indécente » en janvier) En plus, le verrou du dessus n'est plus utilisable, la porte étant descendu d'un bon centimètre du fait qu'elle est gondolé (elle plie sous son propre poids) et les chevilles de la porte sont en train de lâcher, on ne peut plus l'utiliser ! L'ancienne locatrice s'est même retrouvé bloqué dehors et a fait appel à un serrurier ... à ses frais.

J'entend souvent que le locataire a à remettre le bien loué « dans l'état où il l'a trouvé », c'est à dire avec clenche et serrure d'origine. Qu'est-ce que je dois faire si je me retrouve bloqué dans ma maison et que celle-ci brule par exemple (nous habitons à 4 mètres de haut, on a 3 chiens). Les pompiers les + proches sont a 20 minutes de nous ...

Le propriétaire n'entend rien et veut régler tout en justice et remet en cause le fait que la CAF a déclaré la maison indécente (pas de VMC, isolation inexistante donc moisissures en pagaille dans 3 pièces sur 5, garde corps qui lache au niveau de la porte et carrement absente sur une autre partie, etc). Lors de sa venu, l'inspecteur de la CAF est venu avec un appareil pour mesurer la température des murs et celle-ci était ... négative (-1.3°C en moyenne). Nous habitons dans le salon et ne pouvons utiliser que la cuisine soit 15m2/70 ...). Déménager nous est impossible du fait que nous n'avons pas d'économie pour le faire.

Comme cela entraîne péril de sécurité et de santé, que pouvons nous faire pour que cela aille vite sachant que le propriétaire m'a dit au téléphone qu'il ferai durer la procédure aussi longtemps que possible et que « nous n'avons qu'à partir ».

Précision, touchant la AAH, je n'ai pas la possibilité d'avoir un avocat et même avec l'aide juridictionnelle, on me demande des sommes impossible a tenir (si on arrive à mettre 20€ de coté par mois, c'est le max du fait que j'ai des dettes quand mon entreprise qui a été

« liquidé »).

!! HELP !!